



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 47119

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre delegue au budget sur le fait que beaucoup de personnes payent plus d'impôts locaux que d'impôts sur le revenu. Or les personnes agees, les chomeurs et les familles nombreuses ignorent souvent leurs droits. Il souhaiterait qu'il lui indique s'il n'envisage pas d'ameliorer l'information du public sur les degrevements possibles, les abattements ou les delais de paiement.

Texte de la réponse

Le ministere de l'economie et des finances edite chaque annee des documents d'information pour les contribuables sur les conditions d'octroi des exonérations, des degrevements et des abattements dont ils peuvent beneficier sur les impôts locaux. Ces documents sont disponibles dans les postes comptables, les centres des impôts et le centre de documentation du ministere de l'economie et des finances a Paris, mais egalement par minitel (sur le 36-15 Finances), par courrier ou par telephone (en s'adressant au ministere de l'economie et des finances, direction de la communication, bureau des publications). Toutes ces informations figurent egalement au verso des avis de taxe d'habitation et de taxe fonciere envoyes aux redevables. Les services fiscaux se tiennent a la disposition des contribuables pour repondre aux demandes de renseignements concernant ces mesures. Par ailleurs, s'agissant des demandes de delais de paiement ou de remises de penalites, le ministre de l'economie et des finances donne instruction aux services places sous son autorite d'etudier avec bienveillance les demandes formulees par des contribuables qui justifient de difficultes particulieres pour faire face a leurs obligations fiscales. Les interesses doivent adresser, si possible sans attendre la date limite de paiement, une demande ecrite et motivee au comptable du Tresor competent, accompagnee des documents justificatifs. Ils sont ainsi assures de trouver une solution leur permettant de s'acquitter de leurs obligations dans des delais adaptes a leur situation contributive.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47119

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 65

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2059